



# Programme Redevabilité phase 2

## REPONSES AUX DEMANDES DE CLARIFICATION

N°	Questions	Réponses
1	Est-il possible de soumissionner en consortium de deux réseaux d'OSC plus une ONG (CBO-EPT-ReSPESD et Educ'Action) ?	Le présent appel à propositions est destiné à trois (3) catégories de demandeurs. Le demandeur peut soumettre un projet avec des associés. Les associés sont des organisations, notamment naissantes qui peuvent être associées à l'action depuis la définition jusqu'à la mise en œuvre de l'action. Les coûts qu'ils encourent sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur. L'implication d'un associé devra être justifiée. Autrement dit un projet doit être soumis par un seul demandeur de concert avec un ou plusieurs associés dont l'implication doit être motivée.
2	Peut-on avoir le rapport final de la phase 1 ?	Ce document est interne aux parties prenantes de la phase 1 du Programme. Il existe un document de capitalisation sur le FoSIR fait par la Maison de la Société Civile. Prière vous rapprocher d'eux pour avoir accès.
3	Au niveau du cadre logique si notre action du projet ne cadre pas avec certains indicateurs d'impact pouvons-nous supprimer ceux qui ne connaissent pas ?  Ex : Au niveau du premier cadre hiérarchie des objectifs Stratégie d'intervention, nous pouvons mettre pour objectif : Sensibiliser les APE, au niveau du second cadre pouvons-nous supprimer les lignes qui ne concerne pas cet objectif ainsi de suite dans tous les cadres et répondre seulement à ce qui concerne notre action.	Lors de l'élaboration de la note succincte, seuls les éléments applicables à votre projet ou action et contenus dans les documents annexes des lignes directrices peuvent être utilisés.
4	Après le remplissage de la note succincte quelle fiche faut-il signer est ce qu'il faut signer chaque fiche et apposer le cachet de la structure ou bien ne pas signer aucun document ?	Aucune signature de document n'est requise. Il est par contre exigé que les documents Word soit transformé en version PDF avant la soumission de la note succincte.
5	Sur quels sites peut-on télécharger les lignes directrices et les formulaires pour les porteurs de projets du FoSIR 2021 ?	Les sites de publication des documents d'appels à projets sont clairement précisés dans les avis et sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site internet du Bureau de la Coopération suisse au Bénin</li> <li>- Site internet de l'Association Nationale des Communes du Bénin (<a href="http://www.ancb.bj/">www.ancb.bj/</a>) ou encore ;</li> <li>- Site internet de la Maison de la Société Civile (<a href="http://www.mdscbenin.org">www.mdscbenin.org</a> – « Actualités ») ou dans le groupe de discussion de la MdSC ;</li> </ul>

6	Les porteurs de projets pour le guichet 3 qui avaient déjà entamé le forage d'eau et la construction d'un château d'eau, peuvent-ils soumettre un projet d'alimentation électrique pour faire fonctionner le forage réalisé ?	Seuls les guichets 1 et 2 sont concernés par le présent appel à propositions.
7	La note succincte une fois rédigée, sera tirée et déposée en version hard en plus de la version électronique ?	Au point 2.2.2 Soumission de la note succincte, il est précisé que la note succincte (format PDF) et le budget (format Excel) doivent être soumis en version électronique à l'adresse : <a href="mailto:Redevabilite.Benin@gfa-group.de">Redevabilite.Benin@gfa-group.de</a> avec copie à : <a href="mailto:Kassim.Daran@gfa-group.de">Kassim.Daran@gfa-group.de</a> et pour objet : « AàP FoSIR 2021 - Guichet ..... - Note succincte de projet ». Donc seule la version électronique de la proposition est attendue.
8	Quel est le nombre de pages du document de note succincte	Au point 2.2.1 Définition et contenu de la note succincte, il est prescrit que le nombre maximal de pages pour la note succincte de projet est de 10 pages sous format PDF et en Arial 11, style normal avec un interligne de 1,15 et un espace de 6 pts entre les paragraphes et couleur automatique et selon le canevas fourni
9	Une ONG locale peut-elle prendre part au présent appel à projet en consortium avec une ONG internationale et une intercommunalité béninoise ?	Les lignes directrices ont prévu la possibilité pour un demandeur de soumettre une proposition avec <b>des associés qui sont des organisations, notamment naissantes, qui peuvent être associées à l'action depuis la définition jusqu'à la mise en œuvre de l'action</b> . Il peut s'agir d'acteurs remplissant les critères de demandeur et/ou des partenaires publics (autorités locales, institutions déconcentrées et nationales) afin de renforcer les objectifs principaux du programme et du présent appel à propositions. Les coûts qu'ils encourent sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur. L'implication d'un associé devra être justifiée. Par ailleurs, les processus multi acteurs qui mettent les OSC, les autorités publiques et les instances de régulation et de contrôle au cœur de l'action sont encouragés dans le cadre du présent appel à propositions.
10	A l'affirmative, l'ONG locale peut-elle encore postuler à l'appel en individuel (pour introduire une note succincte) bien qu'elle ait introduit une autre en consortium ?	Pour ce qui est du nombre de demandes et de subventions par demandeur, à la page 10 des lignes directrices, il est prévu ce qui suit : - Au titre du guichet 1 : Le demandeur ne peut pas soumettre plus de deux demandes relevant de ce guichet dans le cadre du présent appel à propositions. Le demandeur ne peut pas être en même temps un associé dans une autre demande dans le cadre de cet appel à propositions Le demandeur ne peut pas se voir attribuer plus d'une subvention relevant de ce guichet au titre du présent appel à propositions. - Au titre du guichet 2 : Le demandeur ne peut pas soumettre plus d'une demande relevant de ce guichet dans le cadre du présent appel à propositions. Le demandeur ne peut pas se voir attribuer plus d'une subvention relevant de ce guichet au titre du présent appel à propositions.

		Le demandeur peut être en même temps un associé dans une autre demande relevant de ce guichet. Un associé ne peut pas être un associé dans plus de deux demandes relevant de ce guichet dans le cadre du présent appel à propositions.
11	Si, le consortium évoqué à la question 1 est porteur d'un projet sur la redevabilité et la participation citoyenne dont une partie a été déjà financée par un bailleur et la mise en œuvre est actuellement en cours, est-il possible d'obtenir de cofinancement de la part du FoSIR pour la mise en œuvre de ce programme de redevabilité en cours par une demande au niveau du guichet 3 ?	Oui, le guichet 3 est essentiellement destiné à soutenir des initiatives d'innovation, de réplication, d'expérimentation, d'opérationnalisation, de recherche-action et/ou de capitalisation en matière de redevabilité, en cours d'initiation ou de réalisation et, à valeur ajoutée pour l'atteinte des résultats du programme, portées par des porteurs de cause, des OSC ou des projets/programmes en cofinancement avec d'autres bailleurs ou sur fonds propres
12	En ce qui concerne le guichet 3, les candidats à cet appel n'auront pas à présenter une note succincte ?	Les lignes directrices d'opérationnalisation de ce guichet sont en cours d'élaboration. Il s'agit d'un guichet qui octroie des subventions par attributions directes. Les documents validés éclaireront par la suite sur la procédure de recours à ce guichet
13	Si la réponse à la question précédente est affirmative, quelle est alors la procédure pour la demande de cofinancement au niveau du guichet 3 ?	
14	Existe-t-il un canevas et un cadrage spécifique pour les structures sollicitant des ressources du guichet 3 ? autrement dit, est-ce que le canevas du budget de l'appel à projet avec le cadrage (80% pour les activités et 20% pour les frais de gestion de gestion et de coordination) vaut aussi pour les structures sollicitant des ressources du guichet 3	
15	Est-ce que les postulants au guichet 3 suivent le même processus de soumission (Soumission NIP ...) que les postulants des Guichets 1 et 2 ? Si non, veuillez nous clarifier le processus et le canevas du document à soumettre	
16	Quel est le délai de soumission des offres du Guichet 3 ?	
17	A cet égard, je voudrais savoir la date de lancement de l'avis d'appel à projet concernant ce guichet spécifique 3. Au cas où cet avis serait lancé, je vous prierais de bien vouloir me fournir le canevas de présentation du projet ainsi que le modèle de présentation du budget.	
18	Le cadre logique fait-il partie des documents de la note succincte de présentation du projet ?	Il est recommandé de s'en tenir scrupuleusement au canevas de la note succincte. C'est au point 1.1. Description du projet du canevas de la note succincte que les éléments requis du cadre logique doivent être précisés
19	Quel est le tableau correspondant à l'annexe 9 (liste des outcomes, outputs et indicateurs à prendre en compte dans le cadre des appels à propositions du FoSIR)	C'est le tableau aux pages 24 et 25 des lignes directrices

20	Au sujet de la fiche de présentation du projet, pour les rubriques impact/outcomes/outputs il est souhaité qu'ils <b>correspondent</b> à un ou plusieurs outcome (s) ou output (s) du cadre logique, alors je voudrais savoir si le verbe « <b>correspondent</b> » voudrait dire qu'il faut utiliser littéralement ces outcome/output du cadre logique ou proposer des formulations dans l'esprit de chacun d'eux	Le verbe « correspondent » utilisé voudrait dire qu'il faut utiliser littéralement ces outcomes/outputs du cadre logique ou les reformuler en cas de besoin tout en restant dans l'esprit de chacun d'eux
21	Dans le cadre logique (annexe 8) les indicateurs clés version Grand Popo, sont ceux qu'il faut absolument utiliser ou peut-on formuler d'autres ?	La liberté est laissée aux demandeurs d'en proposer mais il est recommandé d'utiliser ceux qui sont retenus pour faciliter l'établissement des liens entre le projet et le cadre logique et de résultats du Programme Redevabilité
22	Faut-il spécifier (nommer) le type de l'AUSPu dans un secteur prioritaire donné ?	L'Association des Usagers des Services Publics (AUSPu) est un nom générique pour toutes les associations du genre. Dans un secteur donné, il est recommandé d'utiliser le nom prévu par le cadre réglementaire et institutionnel du secteur
23	Si un projet est mis en œuvre localement, peut-on utiliser l'output 1.2 qui prévoit une structuration d'AUSPu du niveau local au niveau national ?	Cela n'est pas exclu mais à condition que l'action locale soit mise en œuvre par un OSC et la faitière, le réseau ou la plateforme à laquelle appartient l'OSC porte la structuration au niveau national
24	Suis-je en train de me tromper de constater que les outcome/output/indicateurs proposés pour cet appel paraissent plus adaptés au guichet 1 qu'au guichet 2 ?	Les outcome/output/indicateurs proposés pour cet appel sont applicables aux guichets 1 et 2
25	Peut-on prévoir une table de définitions des sigles ?	Oui mais il est prescrit que la note succincte ne doit pas dépasser 10 pages au maximum avec les caractéristiques de présentation citées supra
26	Il est indiqué un certain nombre de lignes pour des rubriques du canevas, s'agit-il de rester nécessairement dans la colonne du tableau du canevas ? ou peut-on rédiger sur une ligne entière en dehors du tableau ?	Il faut rédiger dans le tableau du canevas
27	Est-ce que la redevabilité peut être appliquée à une association de microfinance qui mobilise l'épargne publique en vue de la fourniture de services de qualité et du bien-être de ses membres ?	Non, le demandeur ne peut être qu'une personne morale à but non lucratif, <ul style="list-style-type: none"> <li>a) qui a la forme d'une OSC ou d'une association de communes, ou encore un EPCI enregistré au Bénin depuis trois (3) ans au moins à la date du lancement de l'appel à propositions, et</li> <li>b) opérationnel depuis au moins deux ans à compter de la date de lancement du présent appel à propositions, et</li> <li>c) être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action et non agir en tant qu'intermédiaire, et</li> <li>d) disposer d'un siège fonctionnel au Bénin.</li> </ul>